

## REDONNER LA FALAISE AUX QUÉBÉCOIS

Dans le cadre de la création de la promenade Samuel de Champlain, on a redonné le fleuve aux Québécois qui se le sont rapidement appropriés avec le succès que l'on connaît.

Dans le cadre du plan de conservation du site patrimonial de Sillery, une fenêtre d'opportunité unique s'ouvre de redonner la falaise aux Québécois.

La vision d'une promenade verte le long de la falaise permettra de transformer des lieux actuellement privés en un lieu public au bénéfice d'un plus grand nombre de citoyens.

L'occupation du territoire et sa densification constitue également un élément facilitant pour la réalisation d'un projet visionnaire.

Le plan de conservation encadre bien l'implantation de cette promenade verte où les citoyens de la grande région de Québec pourront profiter de vues spectaculaires sur le fleuve et apprécier de larges percées visuelles sur les bâtiments patrimoniaux situés sur son parcours. À cet égard, par son plan de conservation, le Ministère remplit assez bien son rôle.

Toutefois, il ne s'agit là que d'un premier geste dans l'élaboration d'un véritable plan d'utilisation du territoire, lequel ne devrait pas relever du Ministère de la Culture, dont ce n'est pas le mandat, et qui ne possède pas l'expertise nécessaire à cet égard.

Cette responsabilité incombe plutôt à la Ville de Québec qui peut réunir toutes les ressources professionnelles nécessaires à l'élaboration d'une vision d'ensemble de ce territoire, au profit de la majorité de ses citoyens et non à celui d'une minorité. Cette vision élargie pourra prendre en compte non seulement les objectifs de conservation et de mise en valeur du patrimoine et des paysages mais aussi le nécessaire équilibre entre les différentes fonctions qui caractérisent la qualité de vie urbaine.

Cette vision élargie pourra et devra intégrer les notions de perméabilité du territoire, des liens essentiels entre le promontoire et la promenade Samuel de Champlain de même que l'arrimage des grands domaines conventuels et du secteur commercial de la rue Maguire qui souffrent, depuis trop longtemps, de liens piétons de piètre qualité. La convivialité et la sécurité des lieux en seront largement améliorées.

Cette vision traitera également des problématiques d'accès et d'accueil des automobilistes, de même que des services essentiels qu'on doit y trouver, évitant ainsi les seules carences de la promenade Samuel de Champlain qu'on cherche aujourd'hui à combler dans la planification de la phase 3.

Il faut se sortir de la confrontation qui met en opposition la création d'espaces publics et d'espaces privés.

Par exemple, la création d'un parc des grands domaines et l'implantation d'unités résidentielles sont non seulement compatibles et complémentaires dans la recherche d'un milieu urbain équilibré, mais aussi gage d'un plus grand succès dans l'occupation du territoire. Le voisinage de ces deux composantes, soit l'habitation et les parcs publics constituent des éléments de composition naturels de tout paysage urbain.

Par les contraintes qu'il impose, le plan de conservation, volontairement ou non, ouvre une fenêtre d'opportunité pour le partage des interventions entre organismes publics et privés. En effet, ces contraintes induisent, dans certains cas, un fort pourcentage d'espaces résiduels qui pourraient être affectés à la création de parcs publics. La prise en charge de tels parcs par les pouvoirs publics favoriserait des aménagements de grande qualité qui contribueront à bonifier la mise en valeur des bâtiments à caractère patrimonial, au bénéfice de l'ensemble des citoyens de la Ville de Québec et de l'agglomération. Autrement, le fardeau des taxes, de l'entretien et du maintien de la sécurité reposerait sur les seules épaules des propriétaires, alors qu'une étroite collaboration des secteurs publics et privés permettrait des investissements plus importants.

La prise en charge des espaces publics par les instances gouvernementales favoriserait également l'implantation de fonctions et services essentiels à la présence de tels espaces publics, comme la restauration, les services sanitaires, des accès et stationnements publics, lesquels ne pourraient autrement être assumés par des investisseurs privés.

L'aménagement de ces parcs publics viendrait élargir et magnifier la présence de la promenade de la falaise, au bénéfice d'un grand nombre de citoyens et des résidents du secteur.

## **L'architecture des nouvelles constructions**

Dans la définition de l'architecture des nouvelles constructions, on doit éviter la promotion du mimétisme, qui, trop souvent, contribue à semer la confusion des époques et la distorsion historique dans la lecture des paysages urbains.

Les techniques de construction, les matériaux et la main d'œuvre ont évolué dans le temps et les nouvelles constructions devraient en témoigner par une signature nettement contemporaine. Cela contribuera d'autant à faire ressortir les caractéristiques architecturales des bâtiments construits à des époques antérieures.

Par exemple, les techniques de fabrication du verre ont progressé et permettent d'ouvrir davantage sur des vues panoramiques, de bénéficier d'un meilleur ensoleillement naturel et de chauffage solaire passif.

Aussi, la règle d'utilisation d'un fort pourcentage de maçonnerie, trop souvent présente dans les règlements de zonage a démontré qu'elle n'était pas nécessairement un gage de succès...

Il faut donc s'assurer de doter les nouvelles constructions d'une architecture contemporaine de qualité, tout comme en témoignent les bâtiments institutionnels que l'on retrouve à l'intérieur des grands domaines. Ces bâtiments sont les témoins des meilleurs pratiques de leur époque.

On a le devoir de marquer notre époque, plutôt que de la nier en sombrant dans la nostalgie, en employant des clichés tels que « s'inspirer des détails des bâtiments patrimoniaux », « utiliser des matériaux similaires » etc... Cela conduit trop souvent à du pastiche dont la qualité ne rejoint pas celle de ceux que l'on cherche à imiter !

## **Conclusion**

En conclusion, plutôt que de mettre en opposition des intérêts privés et publics, le résultat de cette consultation publique devrait favoriser une synergie de ces intérêts, pour en arriver à une planification plus équilibrée du territoire, à profiter d'investissements plus importants, le tout en fonction d'un projet visionnaire qui saura rejoindre un plus grand nombre de citoyens de la grande région de Québec, bref une vision davantage rassembleuse. L'intérêt d'un petit nombre de citoyens pourrait se trouver servi par celui d'un plus grand nombre, évacuant ainsi le syndrome du « pas dans ma cour ».